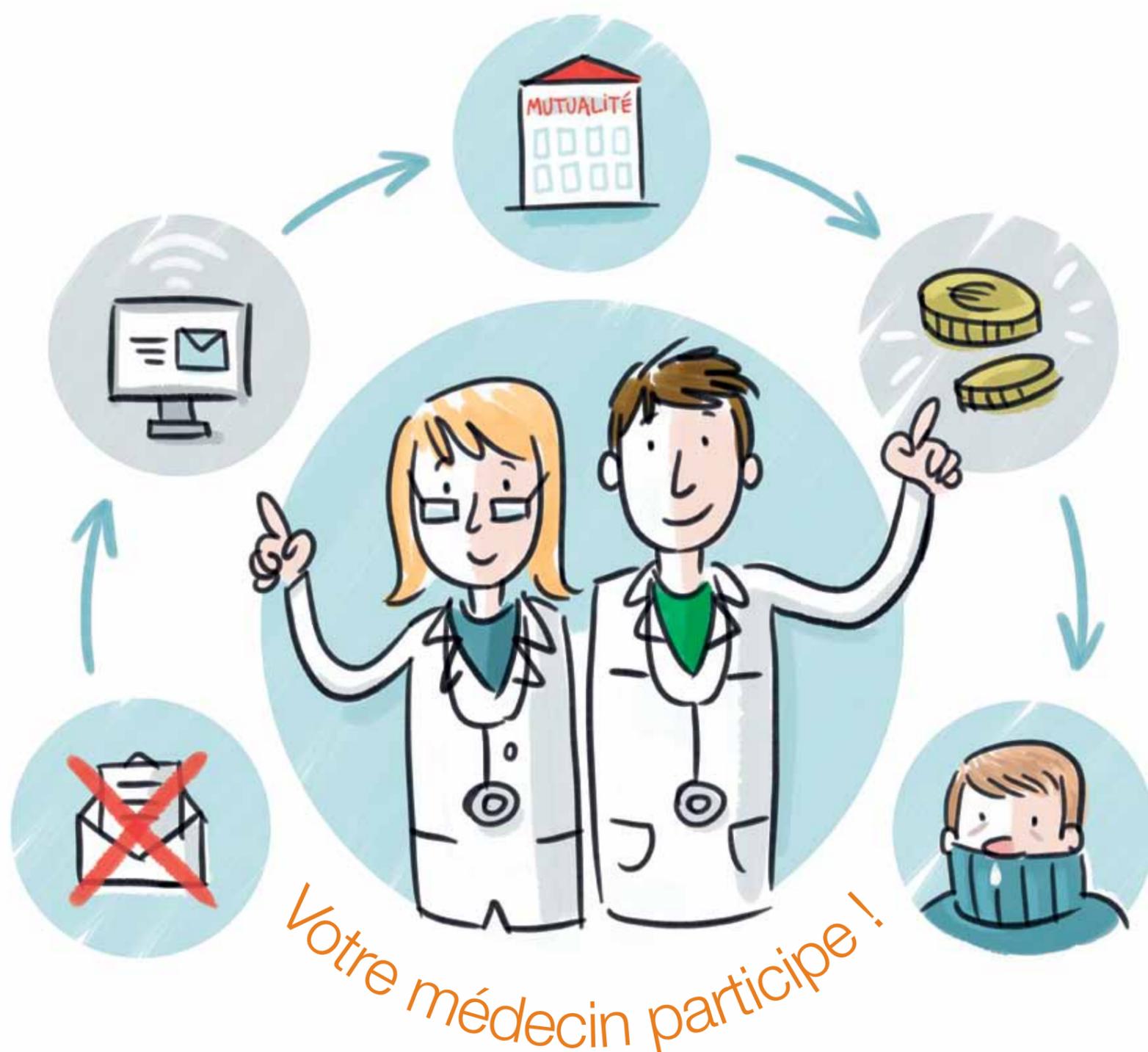


L'attestation électronique : un remboursement simple, automatique et rapide

Votre médecin généraliste envoie votre attestation de soins à votre mutualité par voie électronique. La mutualité vous rembourse automatiquement sur votre compte.



Pour plus d'infos sur l'attestation électronique : contactez votre mutualité.

